

# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2477E2516182I  
établi le : 04/07/2024  
valable jusqu'au : 03/07/2034

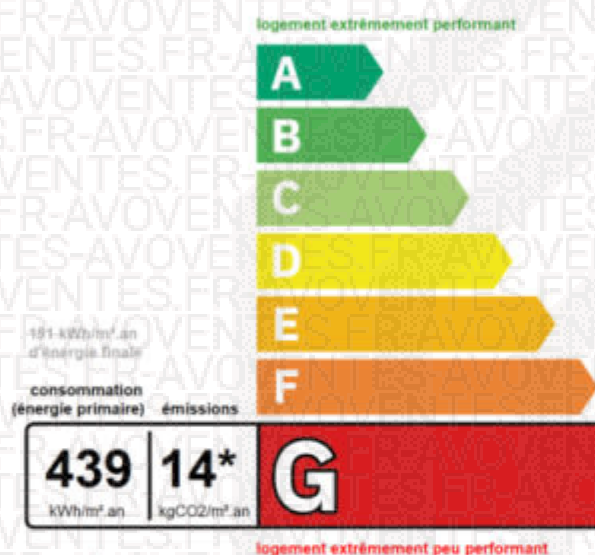
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



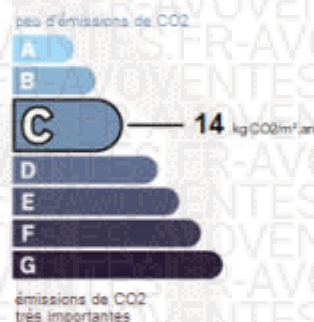
mission : 24-0436 1ER ETAGE  
adresse : **RN4, 77970 BANNOST-VILLEGAGNON**  
type de bien : Appartement  
année de construction : Entre 1948 et 1974  
surface de référence : **63,76 m<sup>2</sup>**  
propriétaire : CIC EST,

adresse : C/o SCP Maîtres TOURAUT&ASSOCIES AVOCATS 26, rue des Cordeliers 77100 MEAUX

## Performance énergétique



### \*Dont émissions de gaz à effet de serre



Ce logement émet 935 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 4842 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



Entre **2130 €** et **2920 €** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

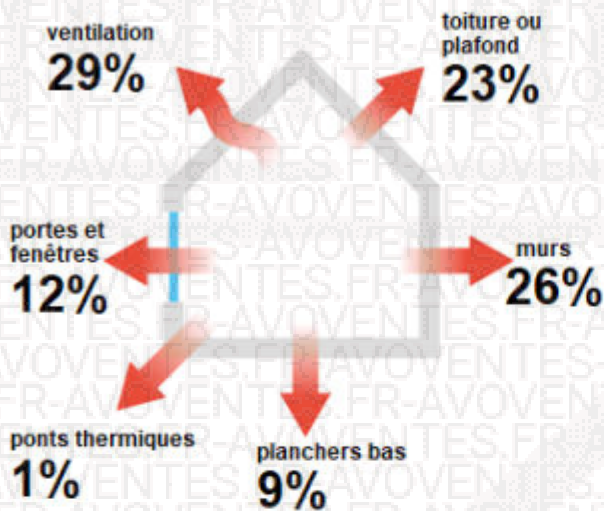
Comment réduire ma facture d'énergie ?  
voir p.3

### Informations diagnostiqueur

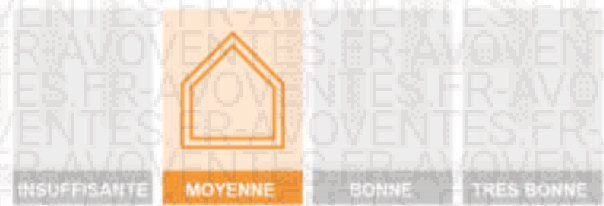
65 Avenue du Général de Gaulle  
77420 CHAMPS SUR MARNE  
diagnostiqueur : CAVOVENTES.FR

tel : 01.60.08.07.57  
email : yj@eurodiex.com  
n° de certification : 8207562  
organisme de certification : BUREAU VERITAS  
CERTIFICATION

### Schema des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation



### Système de ventilation en place



- Ventilation par ouverture des fenêtres

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre bâtiment de volets extérieurs ou brise-soleil

### Production d'énergies renouvelables









Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :

- chauffage au bois
- géothermie
- réseau de chaleur ou de froid vertueux
- panneaux solaires thermiques
- chauffe-eau thermodynamique
- pompe à chaleur
- panneaux solaires photovoltaïques

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
 chauffage	 électricité	23219 (10095 é.f.)	entre 1770€ et 2410€	<div style="text-align: center;"> <span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">82,8%</span>  <span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">16,2%</span>  <span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">0%</span>  <span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">1%</span>  <span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">0%</span> </div>
 eau chaude sanitaire	 électricité	4554 (1980 é.f.)	entre 340€ et 480€	
 refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	
 éclairage	 électricité	277 (121 é.f.)	entre 20€ et 30€	
 auxiliaires		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>		<b>28050 kWh</b> (12196 kWh é.f.)	<b>entre 2130€ et 2920€</b> par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 106ℓ par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

**Température recommandée en hiver → 19°**

Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -18% sur votre facture **soit -473€ par an**

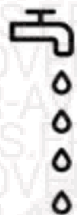
**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

**Si climatisation, température recommandée en été → 28°**

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

**Consommation recommandée → 106ℓ/jour d'eau chaude à 40°**

44ℓ consommés en moins par jour, c'est -22% sur votre facture **soit -113€ par an**  
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

**astuces**





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.








En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

## Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Type de mur inconnu date d'isolation inconnue</li> <li>Mur donnant sur l'extérieur</li> <li>Sud, Sud Est, Sud Ouest : 10,31 m<sup>2</sup></li> <li>Ouest : 10,65 m<sup>2</sup></li> <li>Nord, Nord Est, Nord Ouest : 10,31 m<sup>2</sup></li> <li>- Type de mur inconnu non isolé</li> <li>Mur donnant sur l'extérieur</li> <li>Est : 11,87 m<sup>2</sup></li> </ul>	<b>insuffisante</b>
 plancher bas	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plancher bois sur solives bois non isolé</li> <li>Plancher donnant sur un local autre que habitation</li> </ul>	<b>insuffisante</b>
 toiture/plafond	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Combles aménagés sous rampant Date des travaux d'isolation inconnue</li> <li>Plafond donnant sur des combles aménagés</li> </ul>	<b>insuffisante</b>
 portes et fenêtres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fen.bat./ocil. bois simple vitrage(VNT) Avec ferm.</li> <li>- PF. avec soub. bois double vitrage(VNT) air 6mm Sans volet</li> <li>- Fen.bat./ocil. PVC double vitrage(VNT) air 12mm Sans volet</li> <li>- Fen.bat./ocil. bois double vitrage(VNT) air 6mm Sans volet</li> </ul>	<b>insuffisante</b>




## Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	- Convecteur électrique Ancien
 eau chaude sanitaire	- ECS Electrique, Volume du ballon 200 L
 climatisation	- Sans objet
 ventilation	- Ventilation par ouverture des fenêtres
 pilotage	- Aucun

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur
 Chauffe-eau	Régler la température du chauffe-eau entre 55 et 60°C. Arrêter le chauffe-eau en cas d'absence de plus de 4 jours.
 Eclairage	Nettoyer les ampoules et les luminaires.

▲ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.





Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels



montant estimé : 6400 à 8700€

lot	description	performance recommandée
 Murs	<p>Isolation des murs extérieurs par l'extérieur En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité. En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires). Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée). Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur. Pour bénéficier de MaPrimRénov' Parcours accompagné choisir un isolant avec <math>R = 4,4 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}</math> et dans les autres cas choisir un isolant avec <math>R = 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}</math>.</p>	$R \geq 4,4 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
 Planchers Hauts	<p>Isolation de la toiture Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plafond. Pour les bâtis anciens, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires). Pour bénéficier MaPrimRénov', choisir un isolant avec <math>R = 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}</math>. L'isolation des faux combles, des cloisons de redressement, des pignons aveugles et des combles perdus ne doit jamais être négligée. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente</p>	$R \geq 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$


2

## Les travaux à envisager

montant estimé : 8200 à 11500€

lot	description	performance recommandée
 Menuiseries	<p>Remplacement des fenêtres existantes Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en double-vitrage peu émissif. Pour bénéficier de MaPrimRénov', choisir des fenêtres avec <math>Uw \leq 1,3 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}</math> et <math>Sw = 0,3</math> ou <math>Uw \leq 1,7 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}</math> et <math>Sw = 0,36</math></p>	$Uw \leq 1,3 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw = 0,3$ ou $Uw \leq 1,7 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw = 0,36$
 Planchers Bas	<p>Isolation plancher en sous face Uniquement en cas de travaux de réhabilitation importants avec rénovation des sols et si la hauteur sous plafond le permet, Pour les bâtis anciens, il est nécessaire que les isolants ou matériaux isolants choisis soient au moins perméables à la vapeur, Avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé. Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Pour bénéficier de MaPrimRénov', choisir un isolant avec <math>R = 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}</math>.</p>	$R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$

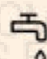
Les entrées d'air d'un vide sanitaire ne doivent jamais être obstruées au risque d'engendrer des problèmes d'humidité.

 **Ventilation**

Mise en place VMC Hygro à extract.et entrées d'air hygro(B)  
Eviter pour les constructions anciennes car il y a un risque de contrevenir à la bonne gestion de la vapeur d'eau du sol vers les murs et l'air. Cela risque de créer des problèmes d'humidité et des contre-performances thermiques des maçonneries.  
Prévoir des entrées d'air dans les menuiseries.  
Calfeutrer les défauts d'étanchéité après avoir mis en place des entrées d'air.

 **Chauffage**

Remplacement des convecteurs par des panneaux rayonnants

 **Eau Chaude**

Installation d'un chauffe-eau thermodynamique

**Commentaires :**

En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité.

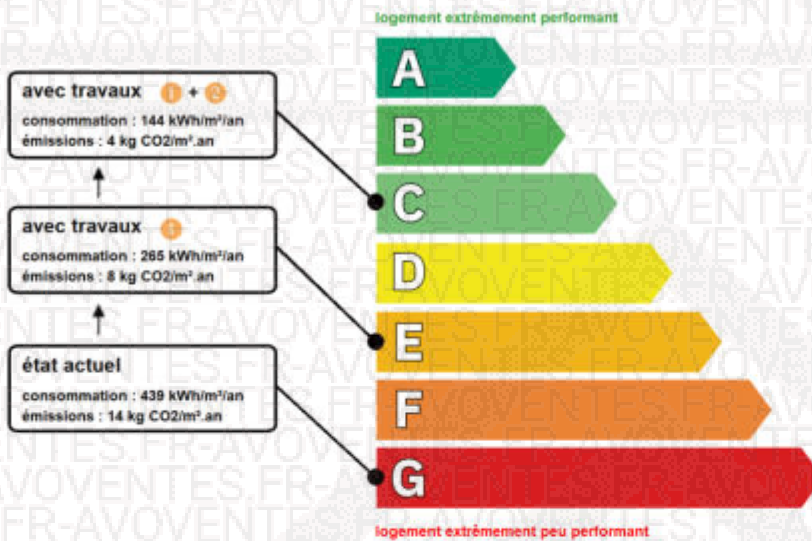
En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires). Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).

Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur.

Pour bénéficiaire de MaPrimRénov' Parcours accompagné choisir un isolant avec  $R = 4,4 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$  et dans les autres cas choisir un isolant avec  $R = 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$ .

## Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

## Évolution de la performance après travaux



## Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

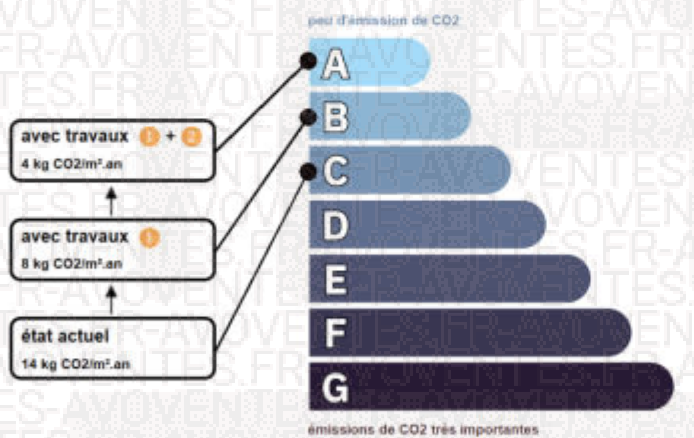
[france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)  
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[france-renov.gouv.fr/aides](https://france-renov.gouv.fr/aides)



## Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION, 60 Avenue du Général de Gaulle Immeuble le Guillaumet 92046 Paris La défense**

Référence du logiciel validé : **DPEWIN version V5**

Référence du DPE : **2477E2516182I**

Date de visite du bien : **04/07/2024**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **779700000A0125**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE2021 (Moteur**

**VV2024.6.1.0)**

Numéro d'immatriculation de la copropriété :

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

**aucun documents fournis pour l'établissement du diagnostic**

Propriétaire des installations communes :

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.



**Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :**

**Les éléments constitutifs du bâti ne sont pas observables dans leurs ensembles, par conséquent des valeurs sont utilisés par défaut selon la période estimée de construction, ce qui peut induire des différences entre les valeurs réelles de consommations et celles relevés sur le DPE.**

**Les éléments suivants peuvent également expliquer les écarts :**

**Les pathologies repérées, non prises en compte dans le calcul (isolant tassé ou mouillé, vitre cassée, équipement technique ne fonctionnant pas, fuites d'air, D) ;**

**La non prise en compte de certains volumes qui ne devraient pas être chauffés**

**Les équipements de chauffage ou d'ECS non pris en compte (saisie limitée aux 2 équipements principaux),**

**Commentaires :**

NEANT

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
généralités	Département		77
	Altitude		Donnée en ligne 125 m
	Type de bâtiment		Observé/Mesuré Appartement
	Année de construction		Estimé Entre 1948 et 1974
	Surface de référence		Observé/Mesuré 63,76 m²
	Nombre de niveaux		Observé/Mesuré 1,0
	Nombre de logement du bâtiment		Observé/Mesuré 1
	Hauteur moyenne sous plafond		Observé/Mesuré 2,80 m

## Fiche technique du logement (suite)

	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée	
enveloppe	MUR n°1	surface	🔗	Observé/Mesuré	31,27 m²
		type de local non chauffé adjacent	🔗	Observé/Mesuré	Extérieur
		Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗	Valeur par défaut	1,000
		état d'isolation	🔗	Observé/Mesuré	isolé
		type d'isolation	🔗	Observé/Mesuré	ITI
		année isolant	✗	Valeur par défaut	Inconnue
		surface	🔗	Observé/Mesuré	11,87 m²
		type de local non chauffé adjacent	🔗	Observé/Mesuré	Extérieur
		Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗	Valeur par défaut	2,500
		doublage mur	🔗	Observé/Mesuré	Absence de doublage
état d'isolation	🔗	Observé/Mesuré	non isolé		
enveloppe	PLANCHER n°1	surface	🔗	Observé/Mesuré	65,00 m²
		type de local non chauffé adjacent	🔗	Observé/Mesuré	Bâtiment ou local à usage autre que d'habitation
		type de plancher bas	🔗	Observé/Mesuré	Plancher bois sur solives bois
		état d'isolation	🔗	Observé/Mesuré	non isolé
enveloppe	RAMPANT	surface	🔗	Observé/Mesuré	106,48 m²
		type de local non chauffé adjacent	🔗	Observé/Mesuré	Extérieur
		type de plancher haut	🔗	Observé/Mesuré	Combles aménagés sous rampant
		état d'isolation	🔗	Observé/Mesuré	isolé
		type d'isolation	🔗	Observé/Mesuré	ITI
		année isolant	✗	Valeur par défaut	Inconnue
enveloppe	FBOIS SV	surface	🔗	Observé/Mesuré	1,84 m²
		nombre	🔗	Observé/Mesuré	1
		type de vitrage	🔗	Observé/Mesuré	Simple vitrage
		inclinaison vitrage	🔗	Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
		type menuiserie	🔗	Observé/Mesuré	Bois ou bois métal
		type ouverture	🔗	Observé/Mesuré	Fenêtre battante
		type volets	🔗	Observé/Mesuré	Fermeture sans ajours
		type de pose	🔗	Observé/Mesuré	Nu intérieur
	PF BOIS	menuiserie avec joints	🔗	Observé/Mesuré	non
		baies Ouest	🔗	Observé/Mesuré	1,84 m²
		type de masque proche	🔗	Observé/Mesuré	absence de masque proche
		type de masque lointain	🔗	Observé/Mesuré	absence de masque lointain
		surface	🔗	Observé/Mesuré	1,36 m²
		nombre	🔗	Observé/Mesuré	1
		type de vitrage	🔗	Observé/Mesuré	Double vitrage
		épaisseur lame d'air	🔗	Observé/Mesuré	6,0 mm
PF BOIS	gaz de remplissage	🔗	Observé/Mesuré	air sec	
	inclinaison vitrage	🔗	Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°	
	type menuiserie	🔗	Observé/Mesuré	Bois ou bois métal	
	type ouverture	🔗	Observé/Mesuré	PF battante avec sous bassement	
	type volets	🔗	Observé/Mesuré	Sans volet	

## Fiche technique du logement (suite)

F PVC	type de pose	⌘	Observé/Mesuré	Nu intérieur
	menuiserie avec joints	⌘	Observé/Mesuré	non
	baies Ouest	⌘	Observé/Mesuré	1,36 m²
	type de masque proche	⌘	Observé/Mesuré	absence de masque proche
	type de masque lointain	⌘	Observé/Mesuré	absence de masque lointain
	surface	⌘	Observé/Mesuré	0,39 m²
	nombre	⌘	Observé/Mesuré	2
	type de vitrage	⌘	Observé/Mesuré	Double vitrage
	épaisseur lame d'air	⌘	Observé/Mesuré	12,0 mm
	gaz de remplissage	⌘	Observé/Mesuré	air sec
	inclinaison vitrage	⌘	Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
	type menuiserie	⌘	Observé/Mesuré	PVC
	type ouverture	⌘	Observé/Mesuré	Fenêtre battante
	type volets	⌘	Observé/Mesuré	Sans volet
FBOIS SV VB	type de pose	⌘	Observé/Mesuré	Nu intérieur
	menuiserie avec joints	⌘	Observé/Mesuré	non
	baies Est	⌘	Observé/Mesuré	0,39 m²
	type de masque proche	⌘	Observé/Mesuré	absence de masque proche
	type de masque lointain	⌘	Observé/Mesuré	absence de masque lointain
	surface	⌘	Observé/Mesuré	1,59 m²
	nombre	⌘	Observé/Mesuré	1
	type de vitrage	⌘	Observé/Mesuré	Simple vitrage
	inclinaison vitrage	⌘	Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
	type menuiserie	⌘	Observé/Mesuré	Bois ou bois métal
	type ouverture	⌘	Observé/Mesuré	Fenêtre battante
	type volets	⌘	Observé/Mesuré	Fermeture sans ajours
	type de pose	⌘	Observé/Mesuré	En tunnel
	menuiserie avec joints	⌘	Observé/Mesuré	non
VELUX	baies Est	⌘	Observé/Mesuré	1,59 m²
	type de masque proche	⌘	Observé/Mesuré	absence de masque proche
	type de masque lointain	⌘	Observé/Mesuré	absence de masque lointain
	surface	⌘	Observé/Mesuré	2,43 m²
	nombre	⌘	Observé/Mesuré	2
	type de vitrage	⌘	Observé/Mesuré	Double vitrage
	épaisseur lame d'air	⌘	Observé/Mesuré	6,0 mm
	gaz de remplissage	⌘	Observé/Mesuré	air sec
	inclinaison vitrage	⌘	Observé/Mesuré	Paroi horizontale <75°
	type menuiserie	⌘	Observé/Mesuré	Bois ou bois métal
	type ouverture	⌘	Observé/Mesuré	Fenêtre battante
	type volets	⌘	Observé/Mesuré	Sans volet
	type de pose	⌘	Observé/Mesuré	Nu extérieur
	menuiserie avec joints	⌘	Observé/Mesuré	non
pont thermique 1	baies Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	⌘	Observé/Mesuré	2,43 m²
	type de masque proche	⌘	Observé/Mesuré	absence de masque proche
	type de masque lointain	⌘	Observé/Mesuré	absence de masque lointain

donnée entrée

origine de la donnée

valeur renseignée

enveloppe

pont thermique 1	type de pont thermique	⌘	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌘	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0
	longueur du pont thermique	⌘	Observé/Mesuré	5,46 m
	largeur du dormant menuiserie	⌘	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	⌘	Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	⌘	Observé/Mesuré	en nu intérieur

## Fiche technique du logement (suite)

pont thermique 2	type de pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌚	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0
	longueur du pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	4,2 m
	largeur du dormant menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	non
pont thermique 3	type de pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌚	Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0,38
	longueur du pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	3,56 m
	largeur du dormant menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	non
pont thermique 4	type de pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌚	Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0,31
	longueur du pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	5,04 m
	largeur du dormant menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	en tunnel

## équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de ventilation	type de ventilation	⌚ Observé/Mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	façades exposées	⌚ Observé/Mesuré	Plusieurs façades exposées

## équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de chauffage 1	type d'installation de chauffage	⌚ Observé/Mesuré	installation de chauffage simple
	type de cascade	⌚ Observé/Mesuré	Générateur(s) indépendant(s)
	type d'émetteur	⌚ Observé/Mesuré	Convecteur électrique Ancien
	Année c'installation émetteur	⌚ Observé/Mesuré	1990
	type de chauffage	⌚ Observé/Mesuré	chauffage divisé
	type de régulation	⌚ Observé/Mesuré	oui
	Equipement d'intermittence	⌚ Observé/Mesuré	absent

## équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de production d'eau chaude sanitaire 1	Production instantanée/accumulation	⌚ Observé/Mesuré	A accumulation
	catégorie de ballon	⌚ Observé/Mesuré	Chauffe eau vertical Classe C ou 3 étoiles
	Type de production	⌚ Observé/Mesuré	Electrique classique
	type d'installation	⌚ Observé/Mesuré	installation ECS individuelle
	année d'installation	⌚ Observé/Mesuré	2018
	volume de stockage	⌚ Observé/Mesuré	200,00 L
	pièces alimentées contiguës	⌚ Observé/Mesuré	Les pièces alimentées en ECS ne sont pas contiguës
	production hors volume habitable	⌚ Observé/Mesuré	Hors volume chauffé

COURTIER

VD ASSOCIES

81 BOULEVARD PIERRE PREMIER

33110 LE BOUSCAT

☎ 05 56 30 95 75

☎ 08 97 50 56 06

✉ contact@vlassociés.fr

N°ORIAS 13 010 220 (VD ASSOCIES)

Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



réinventons / notre métier



### Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :

**SASU EURODIEX**  
**65 AV DU GENERAL DE GAULLE**  
**77420 CHAMPS SUR MARNE**

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10288677204 ayant pris effet le 01/01/2019.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS** suivantes :

<p><b>AMIANTE :</b> DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE CONTROLE PERIODIQUE ( AMIANTE ) CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE ) REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU ABSENCE D'AMIANTE</p> <p><b>PLOMB :</b> CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB ( CREP ) RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION</p> <p><b>ETAT PARASITAIRE :</b> ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES ETAT PARASITAIRE ( MERULES, VRIILLETES, LYCTUS )</p> <p><b>MESURES :</b> MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN CERTIFICAT DE SURFACE (art 111-2 DU CCH)</p>	<p><b>AUTRES :</b> ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ ERP ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE. ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE. ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012. ETAT DES LIEUX LOCATIFS CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE ( SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION ) DIAGNOSTIC ET PRELEVEMENTS HAP DIAGNOSTIC POLLUTION DES SOLS GESTION POUR LE COMPTE DE TIERS DU DTA ET DES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES AMIANTE ET PLOMB (EXTERNALISATION DES DIAGNOSTICS VIA LA PLATEFORME BATINBOX)</p>
---	---

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 1.500.000€ par année d'assurance.

La présente attestation est valable du 1<sup>er</sup> JANVIER 2024 au 31 DECEMBRE 2024 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation.

A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2024 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 05/01/2024  
Pour la compagnie

  
**VD ASSOCIES**  
81, Bd Pierre Premier  
33110 LE BOUSCAT  
RCS : 734 672 238 ORIAS : 13010220  
Tél. : 05 56 30 95 75

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 700 000 €, 722 067 460 R.C.S. PARIS. Tva intracommunautaire n° FR 54 22 067 460 - Siège social : 313, Terrasses de l'Arche, Nanterre Cedex 92727. Autorisation : Opérations d'assurance au titre de l'article 201-C CRR - sauf pour les garanties prévues par AXA Assistance France Assurance

[www.eurodiex.com](http://www.eurodiex.com) – Code NAF :7112B / N° Siret:433 760 725 00047

BUREAU VERITAS  
Certification



**Certificat**

Article 1

BAVOVENTES.FR

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des articles relatifs aux critères de certification de compétences (notamment en application des articles L27-4 et R27-1 du Code de Construction et de l'habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques relatifs des diplômes de diagnostic technique tels que définis à l'article L27-4 du code précité.

**DOMAINE TECHNIQUE**

	Référence des articles	Date de certification originale	Validité du certificat*
Terrains métropole	Article du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	26/05/2021	27/05/2025
France sans métropole (DZP)	Article du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	27/04/2021	28/04/2025
Sea	Article du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	03/06/2021	03/06/2025
Electricité	Article du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	23/10/2021	23/10/2025
DPE sans métropole	Article du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	18/02/2021	18/02/2025
DPE sans métropole	Article du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	15/12/2021	15/12/2025

Date : 18/02/2022  
Nom du certificat : 220142

BAVOVENTES.FR

\* Une fois la validité des organismes certifiés et de leurs profils de certification vérifiée, le certificat est valide pendant une durée de 5 ans.  
En cas de renouvellement, l'organisme certifié doit être réévalué par un organisme accrédité par le Cofrac.  
Pour en savoir plus sur les critères de certification, consultez le site internet de Bureau Veritas Certification : [www.bv-certification.com](http://www.bv-certification.com)  
Service de l'expertise technique, Paris, France, Certification  
Le Cofrac est un organisme agréé par le Département de la Seine-Saint-Denis.



BUREAU VERITAS  
Certification



**Certificat**

Article 1

BAVOVENTES.FR

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des articles relatifs aux critères de certification de compétences (notamment en application des articles L27-4 et R27-1 du Code de Construction et de l'habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques relatifs des diplômes de diagnostic technique tels que définis à l'article L27-4 du code précité.

**DOMAINE TECHNIQUE**

	Référence des articles	Date de certification originale	Validité du certificat *
Arrière sans métropole	Article du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	16/03/2021	16/03/2025
Arrière sans métropole	Article du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	16/03/2021	16/03/2025

Date : 16/03/2022  
Nom du certificat : 174403

BAVOVENTES.FR

\* Une fois la validité des organismes certifiés et de leurs profils de certification vérifiée, le certificat est valide pendant une durée de 5 ans.  
En cas de renouvellement, l'organisme certifié doit être réévalué par un organisme accrédité par le Cofrac.  
Pour en savoir plus sur les critères de certification, consultez le site internet de Bureau Veritas Certification : [www.bv-certification.com](http://www.bv-certification.com)  
Service de l'expertise technique, Paris, France, Certification  
Le Cofrac est un organisme agréé par le Département de la Seine-Saint-Denis.



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, AVOVENTES.FR  
atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des  
moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics  
composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 1500000 € € par sinistre et 1500000 € € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

Signature

© AVOVENTES.FR